

Apparemment, la Chambre ne compte qu'un seul groupe d'opposition dont la politique diffère de celle du Gouvernement. C'est le groupe de la C.C.F. Ses membres sont en faveur des régies; il n'y a pas à s'y tromper. C'est là une opinion honorable, comme le sont toutes celles qui sont exprimées sincèrement; toutefois, je crois vraiment que mes honorables collègues sont dans l'erreur, comme je le leur démontrerai d'une façon calme, impartiale, sereine, mais tout à fait réaliste.

L'opposition officielle devrait être fière de la décision qu'a prise le Gouvernement d'instituer un comité qui étudiera les causes du malaise, entendons le malaise en matière d'inflation et de hausse indue des prix. Le Gouvernement n'est qu'un comité du Parlement. Donc, si le Gouvernement soumet une question à la Chambre des communes ou au Sénat, c'est qu'il a placé sa confiance dans le Parlement. Voilà un cas où les conseillers officiels du Gouvernement ne sont pas priés de donner leur avis. La question est soumise par l'organe accessoire, le Gouvernement, à l'organe principal, la Chambre des communes; elle est renvoyée, pour fins d'étude, à un comité de la Chambre. Voilà une marque de confiance du Gouvernement à l'endroit du Parlement et tous les champions du gouvernement responsable devraient être les premiers à rendre hommage au Gouvernement d'avoir bien voulu constituer ce comité. A quoi sert la lecture de tous ces vieux discours, qu'ils soient du premier ministre (M. Mackenzie King), ou du plus humble député? Ils datent d'époques où les circonstances étaient toutes autres.

Je crois en la sagesse du Parlement. Ce qui n'est pas bien parfois,—et je m'en plains, à l'occasion,—c'est que certains individus irresponsables, qui n'ont pas à subir le contre-coup des programmes du Gouvernement, prodiguent des conseils, bons ou mauvais, qu'il ne faudrait pas suivre sans l'assentiment du Parlement. Mais cette fois le Gouvernement a fait confiance au Parlement en lui disant: "Nous allons constituer un comité composé de députés de tous les partis représentés à la Chambre. Ils se réuniront, enquêteront sur la situation, étudieront la hausse des prix et signaleront les cas de mercantilisme." Voilà, essentiellement, ce qu'est la motion dont nous sommes saisis et que, pour ma part, je trouve juste. J'ai assez confiance en l'honnêteté et la sagesse de mes collègues pour croire qu'ils feront de la bonne besogne, mais à une condition. Il ne faut pas qu'ils s'en laissent imposer par les leçons que voudront leur faire de soi-disant experts. Il

[M. Pouliot.]

faut qu'ils se renseignent sur les faits. Ils seront dans la situation d'un juge instruisant une affaire. Qui a jamais vu un juge se faire faire la leçon par un témoin? Le témoin serait condamné pour mépris de tribunal s'il cherchait à faire la leçon au juge. Quel est le devoir de ceux qui ont l'insigne honneur de compter parmi les membres du comité? Ce sera d'abord d'examiner les faits, de chercher à savoir exactement quels prix sont trop élevés pour être jugés équitables; les membres devront ensuite chercher pourquoi ces prix sont si élevés et, enfin, trouver les remèdes qu'ils peuvent proposer à la Chambre des communes et au Gouvernement en vue d'améliorer la situation. C'est évident.

Comment d'honorables députés peuvent-ils insister sur l'imposition des régies? Ils sont tellement prévenus,—leur attitude le révèle,—qu'ils veulent voir le Gouvernement imposer les régies avant la tenue d'une enquête.

M. McCULLOUGH (Assiniboia): Nous n'en avons pas besoin.

M. POULIOT: Si mon honorable ami sait tout, il aurait dû le dire quand il a parlé. Mais non, il a lu des articles de journaux. Il ne nous a pas fait part de ses connaissances. Son devoir était de nous informer. Ou il savait tout, ou il ne savait pas tout. S'il savait tout, il n'aurait pas eu le temps de lire une seule ligne puisée dans les journaux. Et s'il ne savait pas, pourquoi prétend-il maintenant tout en savoir?

Il est dangereux de chercher à en savoir trop. Il importe d'apprendre beaucoup; lorsque quelqu'un est tellement sûr de lui qu'il déclare à la Chambre des communes du Canada qu'il n'a rien à apprendre de personne, il doit alors démissionner et aller ailleurs. C'est à regret que je dis ces choses et c'est vraiment dommage que je sois forcé de les dire. Je formule ces observations en dépit de l'estime que j'ai pour l'honorable représentant d'Assiniboia (M. McCullough). Je ne me suis pas montré cruel envers lui et je ne veux pas l'être, mais je considère la présente question comme l'une des plus importantes soumises à la Chambre des communes. C'est la première fois de ma longue carrière politique qu'un gouvernement s'adresse à la Chambre des communes pour obtenir les renseignements qui lui permettront d'arrêter un programme destiné à tout le pays, d'un océan à l'autre.

Les députés qui font partie du comité devront se méfier des sermonneurs experts qui chercheront à les instruire, qui citeront des décimales et leur exposeront les mesures qu'à leur avis il conviendrait de prendre. Ces gens-